

TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET

5, 6, et 7 septembre 2023 à Apia (Samoa)

Point 9.3.1 de l'ordre du jour : Aspirations à un Pacifique plus propre en 2035 : nouvelle stratégie « Un Pacifique plus propre en 2035 », nouveau PACPOL 2035 Examen du Plan d'action pour la lutte contre les déchets marins dans le Pacifique 2018-2025

Objet du document :

1. Solliciter l'appui et l'approbation de la Conférence pour :
 - (i) la mise en œuvre de la nouvelle stratégie « Un Pacifique plus propre 2026-2035 » ;
 - (ii) l'élaboration d'un nouveau Programme de prévention de la pollution de l'océan Pacifique 2026-3035 (PACPOL) à l'appui du Mécanisme régional d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures ;
 - (iii) l'examen du Plan d'action pour la lutte contre les déchets marins dans le Pacifique 2018-2025.

Contexte :

2. La Stratégie régionale du Pacifique pour la gestion des déchets et de la pollution 2016-2025 (« Un Pacifique plus propre en 2025 »), approuvée lors de la vingt-sixième Conférence du PROE à Apia, est la deuxième itération des efforts déployés par le Pacifique pour gérer les déchets de manière globale et à long terme. Elle prévoit de parvenir à un environnement plus propre dans le Pacifique, en mettant en œuvre des solutions pratiques et durables pour éviter et contrôler les déchets et la pollution dans la région. En vue d'initier la coopération régionale et nationale, il a été déterminé qu'une Table ronde pour un Pacifique propre est une activité majeure à organiser afin de favoriser les échanges de contact et le dialogue, d'améliorer la coordination entre bailleurs, de mobiliser les ressources techniques et financières et d'élaborer des méthodes de suivi et de rapport qui permettront de contrôler les progrès de la stratégie « un Pacifique plus propre en 2025 ». Étant donné que le programme « Un Pacifique plus propre en 2025 » touche à sa fin, il est essentiel de commencer à élaborer un nouveau programme « Un Pacifique plus propre 2026-2035 ». Ce dernier poursuivra les efforts et le travail considérables déjà abattus pour contribuer à l'amélioration de la gestion des déchets et de la pollution dans la région du Pacifique.
3. Les composantes de la pollution marine d'« un Pacifique plus propre en 2025 » sont le Programme de prévention de la pollution de l'océan Pacifique 2015-2020 (PACPOL) qui couvre quatre domaines prioritaires, dont le Plan régional océanien d'intervention en cas de déversements en mer (PACPLAN) et le Plan d'action régional du Pacifique contre les déchets marins (PMLAP), s'inscrivant tous deux dans « un Pacifique plus propre en 2025 ». La stratégie PACPOL 2015-2020 a été élaborée par le PROE en partenariat avec l'OMI, et approuvée par la 26^e Conférence du PROE, en 2015. D'autres

améliorations de cette politique et de ce cadre réglementaire ont été apportées dans le cadre de la série d'actions suivante, en particulier pour les contenants de boissons et d'aliments à emporter. Il est tout aussi important de poursuivre les efforts pour la mise en œuvre et le respect de ces diverses politiques et instruments réglementaires existants, comme c'est le cas pour l'industrie de la pêche.

4. Le projet PACPLAN Resilience 2021-2025, financé par le Ministère du commerce et des affaires étrangères, a entamé des discussions avec les six pays participants (Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tuvalu et Vanuatu) en fonction de leur situation et de leurs besoins à la fin de l'année 2022 et au début de l'année 2023. Chaque programme national a évalué les besoins locaux en matière de convention, de législation, de politique, de planification, d'administration et de formation. Chacun d'entre eux aura un projet de mise en œuvre local convenu, prévoyant un renforcement des capacités et du personnel, ainsi que des dispositions d'aide financière. Pour chaque pays participant, les résultats attendus en 2025 sont un ensemble législatif et réglementaire complet, un plan d'urgence national (NatPlan), un plan de formation et d'exercice pour préparer une main-d'œuvre compétente, l'accès à des services d'experts régionaux et internationaux et à un soutien, et la certitude de pouvoir mener à bien une intervention en cas de déversement, en fonction des risques et des capacités. Tout cela afin de veiller à ce que les pays participants disposent de moyens améliorés pour atténuer les risques de déversement, recouvrer les coûts de l'intervention et des impacts, et assurer le financement et les actions de réhabilitation pour les dommages économiques, financiers, sociaux, culturels et environnementaux. Au cours de l'année 2024, des propositions de changements futurs dans l'organisation, la gouvernance, la structure, la fourniture, le soutien et le financement du PacPlan seront explorées, étoffées et feront l'objet de concertations avec les pays Membres. Les centres d'activités régionales de l'OMI et les modèles de mers régionales du PNUE qui ont fait leurs preuves dans d'autres régions seront évalués en vue d'une application dans le Pacifique. Au-delà de 2025, une planification, un financement régional et une aide supplémentaires seront nécessaires pour pérenniser l'extension et les gains du projet.
5. Le PMLAP a été élaboré en 2018 avec l'aide financière du PNUE dans le cadre de la campagne « Mers propres » du Programme pour les mers régionales. Il s'inscrit dans le cadre du programme « Un Pacifique plus propre en 2025 » et du PACPOL 2015-2020. Le PMLAP couvre 11 piliers, dont les instruments législatifs, la prévention de la pollution maritime et terrestre, la lutte contre les déchets transfrontaliers, le changement de comportement et la gestion des déchets en cas de catastrophe.
6. L'examen à mi-parcours du PMLAP est en cours afin d'élaborer un cadre actualisé qui tienne compte du mécanisme du Comité de négociation intergouvernemental (CNI) pour la lutte contre la pollution plastique. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil de la résolution 5.2 de l'ANUE intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant » et du CNI. La première réunion du CNI a eu lieu fin 2022 en Uruguay et la deuxième à Paris en mai 2023, avec la participation des États insulaires du Pacifique et grâce à l'aide financière du Ministère australien du commerce et des affaires étrangères.

Recommandation :

7. La Conférence est invitée à :

- 1) **approuver** la mise en œuvre de la nouvelle stratégie « Un Pacifique plus propre 2026-2035 » ;
- 2) **approuver** l'élaboration d'un nouveau programme PACPOL 2026-2035, car il représente une importante possibilité pour les États insulaires du Pacifique de continuer à prendre des mesures d'envergure pour protéger nos océans de la pollution marine ;
- 3) **encourager** les Membres à participer et à contribuer à l'examen à mi-parcours du Plan d'action régional contre les déchets marins du Pacifique 2018-2025 et à communiquer leurs objectifs et leurs attentes concernant les cibles pertinentes, tout en gardant un œil sur le mécanisme du CNI pour la lutte contre la pollution plastique.

13 juin 2023